

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-28

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

ADMINISTRATION GENERALE : Révision du SAGE
– Avis du SmageAa

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Audomarois a été approuvé une première fois en 2005. Il a fait l'objet d'une révision en 2013 afin de répondre aux évolutions réglementaires, notamment la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Une révision partielle a ensuite été engagée en 2022 pour actualiser la règle I et permettre une gestion plus dynamique des volumes d'eau prélevables, en priorisant les usages domestiques.

Après plus de dix ans de mise en œuvre, et dans le contexte de l'approbation du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027, avec lequel le SAGE doit être mis en compatibilité, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a engagé une nouvelle révision complète du document. Le projet de SAGE révisé a été approuvé par la CLE lors de sa séance du 4 mars dernier. Le projet est consultable en ligne au lien suivant : <https://www.smageaa.fr/sage-audomarois/consultation-administrative/>

Le SmageAa, en tant que structure porteuse du SAGE et acteur clé de sa mise en œuvre à l'échelle intercommunautaire, est sollicité pour formuler un avis sur ce projet. Les compétences du SmageAa sont directement concernées par les contenus du SAGE. Le document révisé conserve les grandes orientations définies dans les versions précédentes, tout en les adaptant aux nouveaux enjeux et exigences. Il identifie cinq enjeux majeurs, déclinés en quinze orientations stratégiques et quarante-sept dispositions opérationnelles. Celles-ci couvrent un large spectre d'actions, allant de l'amélioration des connaissances à la définition de nouvelles règles de gestion ou obligations réglementaires.

Les principales évolutions consistent en l'intégration de plusieurs cartographies informatives :

- Les secteurs où les phénomènes d'érosion / ruissellement impactent les milieux aquatiques
- L'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF)
- Les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE)
- La cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

En outre, les zones humides à enjeux ont été catégorisées en vue de définir leurs fonctionnalités et d'orienter les pétitionnaires vers des sites pouvant bénéficier d'une valorisation dans le cadre des projets de compensation.

Les volumes disponibles ont été définis pour le sous bassin versant Aa amont.

Une notice d'intégration des dispositions et règles du SAGE aux documents d'urbanisme est également définie en annexe afin d'apporter une vue globale et synthétique des différents éléments à prendre en compte dans les SCoT et les PLUi.

Le projet de SAGE intègre la nécessité d'une coordination renforcée entre bassins versants, d'une meilleure articulation avec les outils de planification territoriale, et d'une réponse adaptée aux nouvelles contraintes hydrologiques. Les enjeux de sobriété, de

résilience et de préservation des ressources sont au cœur de cette nouvelle feuille de route.

En conclusion, ce projet de SAGE révisé constitue un cadre actualisé et cohérent pour une gestion intégrée de l'eau sur le territoire de l'Audomarois. Il s'inscrit dans la continuité des précédentes versions, tout en confortant les dynamiques de coopération et de gouvernance déjà en place.

A cet effet, les membres du comité syndical du SmageAa ont émis un avis favorable, à l'unanimité des voix, sur le projet de SAGE de l'Audomarois présenté en révision.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président

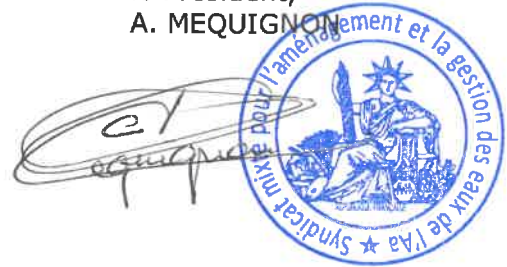
20 JUIN 2025



pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAINE,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250616-D_2025_28-DE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2024-29

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

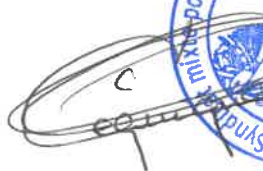
FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2024

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Le Comité Syndical du SmageAa, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

C'est pourquoi, le Comité Syndical du SmageAa a adopté le compte de gestion 2024 à l'unanimité des voix.

Certifié exécutoire
A compter du 20 JUIN 2025
Le Président



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAINE,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2024-30

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

FINANCES : Compte Administratif 2024

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Le compte administratif du budget 2024 peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT 002	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT 001	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		465 794,25		784 041,03		1 249 835,28
Part affectées		427 694,25				427 694,25
Opérations de l'exercice	1 720 567,78	1 819 069,43	1 103 017,27	953 739,10	2 823 585,05	2 772 808,53
Totaux	1 720 567,78	1 857 169,43	1 103 017,27	1 737 780,13	2 823 585,05	3 594 949,56
Résultat exercice 2024		136 601,65		634 762,86		771 364,51

Besoin de financement

Excédent de financement

634 762,86

Restes à réaliser dépenses

3 701 477,84 €

Restes à réaliser recettes

1 272 932,32 €

Besoin total de financement

- 1 793 782,66

Excédent de financement

Le Comité Syndical, après la sortie du Président, a voté le compte administratif 2024 du SmageAa à l'unanimité des voix.

Certifié exécutoire
A compter du 20 JUIN 2025
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquermes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquermes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ,
Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien
DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY,
Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question
D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain
WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON,
Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND,
Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu
PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAIN,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27
et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-
29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

2025

Berger
Levrault

ID : 062-256204256-20250616-D_2025_31-DE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2024-31

FINANCES : Affectation du résultat 2024

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Le compte administratif fait apparaitre un résultat en fonctionnement et en investissement ainsi que des restes à réaliser.

Résultat de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA n-1)	38 100,00
Résultat à affecter	136 601,65
Résultat d'Investissement	
Résultat de l'exercice antérieur reporté (ligne 001 du CA n-1)	784 041,03
Résultat affecté (ligne 1068)	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	3 701 477,84
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 272 932,32
Besoin de financement	1 793 782,66
Excédent de financement	

Il convient d'affecter ces résultats.

Le résultat de fonctionnement sera affecté comme suit :

Au compte 1068 en Recette d'Investissement	24 723,83
Au compte 002 en Excédent de fonctionnement reporté	111 877,82

Pour information, le résultat d'investissement est reporté

Au compte 001 en excédent d'investissement reporté	634 762,86
--	------------

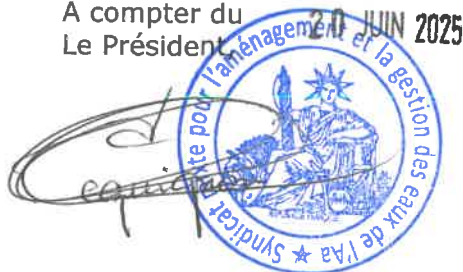
Le Comité Syndical du SmageAa a voté pour l'affectation du résultat 2024 à l'unanimité des voix.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président

16 JUIN 2025



pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ,
Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAINE,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-32

FINANCES : Budget Supplémentaire 2025

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Après l'adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Le **budget primitif** 2025 présente 3 211 587,66 € en dépenses et 3 214 976,00 € en recettes, en fonctionnement.

Pour l'investissement, il présente 9 600 670,88 € en dépenses et 12 040 418,59 € en recettes.

Outre l'affectation du résultat et notamment des restes à réaliser, cet excédent permet de prévoir les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement

En dépenses :

- Inscription de crédits au 61521 concernant le Plan de Gestion et la fauche des ouvrages de tête de bassin versant **(+ 26 000 €)**
- Déduction au 611 de l'entretien CCHPM **(- 5 000 €)**
- Virement du 617 pour l'étude ZEC Arques et ZEC Blendecques vers la section d'investissement **(- 70 000 €)**
- Inscription de crédits au 617 concernant l'étude hydraulique de 4 bassins versants **(+ 130 000 €)**
- Inscription de crédits au 6184 pour régler la formation de la personne en alternance communication **(+ 9 000 €)**
- Inscription de crédits au 617 pour l'animation de la lutte contre l'érosion avec la Chambre d'Agriculture **(+ 10 000 €)**
- Inscription de crédits au 6262 pour les télécommunications du fait de l'augmentation du parc de sondes **(+ 3 000 €)**
- Inscription de crédits au 6817 pour les créances douteuses de l'année N-2 **(+ 1 266,16 €)**
- Réduction du virement de la section d'investissement (023) 2024 **(- 50 000 €)**

Total des dépenses supplémentaires : + 54 266,16 €

En recettes :

- Inscription des crédits supplémentaires au 74718 pour la subvention de l'Agence de l'Eau concernant le salaire du Contrat de projet « Chargé(e) de mission risque inondation » **(+ 5 000 €)**
- Déplacement de subventions de fonctionnement vers l'investissement pour ZEC Arques et ZEC Blendecques **(- 21 000 € pour l'agence de l'Eau et - 35 000 € pour l'Etat)**
- Intégration du résultat reporté (R002) excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 **(+ 111 877,82 €)** provenant du compte administratif 2024

Total des recettes supplémentaires : + 60 877,82 €

En investissement**En dépenses :**

Pour rappel : les restes à réaliser de l'année 2024 sont de 3 701 477,84 €.

- Inscription de crédits au 2118 opération 103 CIC concernant l'acquisition de terrain **(+ 15 322,44 €)**
- Déplacement de la section de fonctionnement au 2031 pour les études ZEC Arques et ZEC Blendecques **(+ 70 000 €)**
- Création d'une ligne 2118 opération 104 DHL pour l'acquisition de terrains sur la Commune d'Arques concernant la ZEC **(+ 82 250,00 €)**
- Réduction au 2312 opération 104 DHL concernant la ZEC d'Arques **(- 82 250,00 €)**
- Inscription de crédits en maîtrise d'ouvrage déléguée pour compte de tiers concernant les berges du Rietz Vilain à l'opération 106 **(+ 100 000 €)**
- Inscription des crédits supplémentaires au 458129 - Bout de la Ville **(+ 3 691,10 €)**
- Inscription des crédits supplémentaires au 21838 pour l'achat d'un photocopieur **(+ 4 000 €)**
- Inscription des crédits supplémentaires au 2158 pour l'achat de matériel thermique et d'un treuil pour l'équipe rivière **(+ 2 500 €)**
- Inscription des crédits supplémentaires au 2188 pour l'achat de repères de crue et d'échelles limnimétriques **(+ 10 000 €)**
- Inscription des crédits supplémentaires au 1641 afin de compléter le remboursement du prêt SFIL **(+ 4 750 €)**

Total des dépenses supplémentaires : + 3 911 741,38 € (Y compris les R.A.R 2024)

En recettes :

Pour rappel : les restes à réaliser de l'année 2024 sont de 1 272 932,32 €.

- Inscription au 1311 et 1318 concernant le déplacement de subventions pour la ZEC Arques et la ZEC Blendecques **(+ 35 000 € pour l'Etat et + 21 000 € pour l'Agence de l'Eau)**
- Intégration du résultat d'excédent d'investissement (001) 2024 **(+ 634 762,86€)** provenant du compte administratif 2024
- Intégration du résultat reporté (1068) excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 **(+ 24 723,83 €)** provenant du compte administratif 2024
- Réduction du virement de la section de fonctionnement (021) 2024 **(- 50 000 €)**

Total des recettes supplémentaires : + 1 938 419,01 € (Y compris les R.A.R 2024)

Le **budget supplémentaire** 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 275 853,82 € en fonctionnement.

Pour l'investissement, il présente 13 512 412,26 € en dépenses et 13 978 837,60 € en recettes.

Le Comité syndical a voté le budget supplémentaire ci-dessus à l'unanimité des voix et a autorisé le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président



pour extrait conforme

le Président,

A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ,
Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAINE,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-33

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES : Recrutement –
Contrats de projet – MIRAPI

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

Le dispositif expérimental « mieux reconstruire après inondation », MIRAPI, prend fin au 31 aout 2025 (date des dernières demandes de subvention).

En 2024, le SmageAa a créé 3 postes pour accroissement temporaire d'activité pour la mise en œuvre de cette opération. Lors de la mise en place, les implications et délais engagés n'étaient pas déterminés précisément.

A ce jour, le SmageAa a enregistré plus de 1600 demandes de diagnostic, et mène plus de 600 dossiers de travaux pour les particuliers. Le nombre de dossier de travaux à suivre pourrait atteindre 1000.

Vu la complexité des dossiers à la fois techniques et financiers, vu la quantité de dossiers à traiter, le SmageAa poursuivra la mise en œuvre du dispositif MIRAPI jusqu'au 31 décembre 2026, dans le cadre de subventions sollicitées avant le 31 aout 2025.

Pour mener à bien ce projet, le maintien des emplois dédiés sera nécessaire.

Les postes seront occupés par des agents contractuels recrutés dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Il s'agit d'emplois non permanents à temps complets. La durée des contrats est celle du dispositif MIRAPI et de sa mise en œuvre, soit jusque fin décembre 2026. La durée des contrats sera adaptée selon la durée du projet.

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue de la procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Assistant.e administratif.ve Inondations

L'emploi non permanent d'assistant.e administratif.ve Inondations à temps complet relève de la catégorie hiérarchique C. L'agent devra justifier d'un niveau bac et de compétences en bureautique.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2022-23 du 10 novembre 2022 est applicable.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Secrétariat
 - o Accueil téléphonique et physique
 - o Informer
 - o Saisie de données
 - o Saisie et aide à la rédaction de dossier et rapports
 - o Planification de RDV

Diagnosticteur.euse

L'emploi non permanent de diagnosticteur.euse à temps complet relève de la catégorie hiérarchique B. L'agent devra justifier d'un niveau bac + 2/3.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2022-23 du 10 novembre 2022 est applicable.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

L'agent sera chargé de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments à usage d'habitation et des bâtiments publics sur l'ensemble du bassin versant de l'Aa. Ses missions principales seront les suivantes :

- Réalisation, sur site, de diagnostics de vulnérabilité du bâti aux inondations ;
- Préconisation de mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti ;
- Rédaction des rapports de diagnostics ;
- Montage et le suivi des dossiers de demande de subvention ;
- Préparation, suivi et réception des chantiers de mise en œuvre de certains des travaux préconisés.

A cet effet, les membres du comité syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- recruter un.e assistant.e administratif.ve Inondations et signer le contrat de projet pour la durée du projet MIRAPI.
- recruter deux diagnostiqueurs.euses et signer les contrats de projet pour la durée du projet MIRAPI.
- Signer les éventuels avenants aux contrats,
- rémunérer les agents sur la base de la grille indiciaire respectivement des adjoints administratifs et techniciens en vigueur ;
- autoriser l'application du régime indemnitaire RIFSEEP selon les critères professionnels tels que définis dans la délibération 2022-23 du 10 novembre 2022,
- positionner l'emploi contractuel d'assistant.e administratif.ve Inondations dans le groupe de fonctions n°2 de la catégorie C – adjoint administratif, et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés,
- positionner les emplois contractuels de diagnostiqueurs.euses dans le groupe de fonctions n°3 de la catégorie B - techniciens, et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés,
- leur rembourser les frais de mission sur la base du décret en vigueur.
- Les autoriser à utiliser les véhicules du SmageAa.
- leur faire bénéficier des avantages sociaux (titres restaurant, CNAS, participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.

Certifié exécutoire
A compter du 20 JUIN 2025
Le Président



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAIN,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250616-D_2025_33-DE

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-34

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

PREVENTION DES INONDATIONS : Résilience des casiers du marais – convention avec la 7^{ème} Section des Wateringues

Rapporteur : M. PRUVOST

Le marais audomarois est un marais habité et cultivé. La gestion hydraulique s'est construite autour de système en casiers fermés ou non, avec un réseau de fossés reliés à un maître fossé, un système de contrôle de l'évacuation et de l'entrée d'eau (vannes et/ou pompes), parfois des digues ou simples cordons de curage. Cette gestion hydraulique est privée. Elle est rarement collective : un occupant, généralement agriculteur, se charge de la gestion. Les autres occupants sont peu informés, ce qui débouche sur une forte incompréhension notamment lors des crues.

Afin de répondre aux préoccupations des habitants de ces casiers, le SmageAa a proposé 2 fiches actions dans l'avenant 4 du PAPI.

- Fiche action 1.13 – Organisation de la gestion des casiers du marais audomarois
- Fiche action 1.14 – Amélioration de la résilience des casiers du marais audomarois

Ces actions se feront par une animation locale portée par le SmageAa et réalisée par la 7^{ème} section des Wateringues et consisteront à :

- Accompagner les habitants pour définir des modalités d'organisation par casiers. En complément de ce travail d'animation, le maître d'ouvrage s'accompagnera d'un avocat spécialisé en droit civil pour proposer la mise en place d'une organisation juridique adéquate des propriétaires en vue de la pérennisation et de la fiabilisation de la gestion hydraulique.
- Proposer aux gestionnaires de casiers de réaliser un état des lieux du fonctionnement hydraulique du casier et faire des propositions pour améliorer leur fonctionnement.

Cette étude du fonctionnement du casier se penchera sur la gestion des niveaux d'eau à différentes saisons, définira un protocole de gestion et proposera un programme de remise en état des ouvrages permettant cette gestion (portes d'eau, merlons, pompes et aire de pompage,...) en maintenant le niveau actuel de protection.

Dans ce cadre d'étude sera développé une approche de la gestion de crise en cas de crue importante (quelle hauteur) et sa déclinaison d'actions à mettre en œuvre. Si la crise est majeure et que le casier est submergé, la réflexion portera sur comment s'organiser pour revenir le plus rapidement possible à une situation « normale ».

Pour réaliser cette animation il est proposé que le SmageAa conventionne avec la 7^{ème} section des Wateringues. Les frais engagés pour cette animation sont estimés à 69 000 € sur 3 ans maximum.

Les versements sont effectués par le SmageAa à la 7^{ème} section sur présentation de l'avancée de la mise en œuvre et d'une présentation des frais engagés par la 7^{ème} section, selon les modalités suivantes :

- un acompte de 30 % sur présentation de la retranscription des modes de gestion et identification des points de faiblesse ;
- un acompte de 30% sur présentation des propositions d'une nouvelle organisation pour les gestionnaires et d'un premier programme de remise en état des infrastructures des casiers
- le solde sur présentation des rapports finaux.

Le financement de cette animation sera recherché auprès de l'Etat et du Conseil Régional des Hauts de France.

L'ensemble de ces points sont repris dans le projet de convention en annexe.

Les membres du comité syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- ▶ Signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants,
- ▶ Engager les dépenses inhérentes à cette opération,
- ▶ Effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- ▶ Prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien cette opération.

Certifié exécutoire

A compter du 20 JUIN 2025
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAIN,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 062-256204256-20250616-D_2025_34-DE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-35

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES : Espace de bon fonctionnement des cours d'eau - adoption de la cartographie

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2022-2027 introduit de nouvelles dispositions avec lesquelles les territoires de SAGE doivent se mettre en compatibilité.

Parmi celles-ci, la disposition A-5.1 prévoit la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau. Cette disposition confie aux collectivités compétentes en matière de GEMAPI la réalisation de la cartographie de cet espace, en priorité sur les bassins versants à enjeux identifiés par les Commissions Locales de l'Eau (CLE). Cette cartographie doit être finalisée à l'échéance du SDAGE et annexée aux SAGE concernés, notamment lors de leur adoption ou de leur révision. Les documents d'urbanisme devront ensuite intégrer ces périmètres au titre de leur compatibilité avec les SAGE.

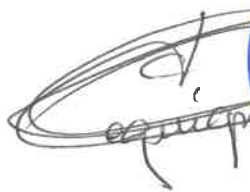
Dans ce cadre, le SmageAa, en sa qualité de compétent en matière de GEMAPI, a engagé un travail de définition de l'EBF sur les cours d'eau du bassin versant de l'Aa, de Bourthes à Arques. Cette démarche a été conduite en étroite collaboration avec la Commission Locale de l'Eau. L'espace ainsi défini prend en compte les enjeux liés au bon fonctionnement des cours d'eau, notamment sur les plans morphologique, hydrologique, biogéochimique et écologique.

La méthodologie est présentée en détail dans le rapport joint.

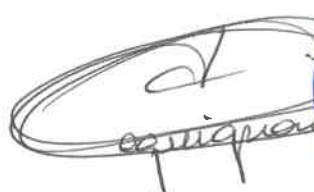
La cartographie de l'EBF, réalisée à l'échelle du 1/25 000, concerne 35 communes du bassin versant. Elle a été présentée aux élus des territoires concernés au cours de réunions locales, afin de recueillir leurs observations et d'assurer une bonne appropriation du dispositif. Cette cartographie a vocation à être annexée au SAGE de l'Audomarois, actuellement en cours de révision.

Les membres du Comité syndical ont émis un avis favorable sur la délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement ainsi défini sur les cours d'eau de l'Aa et de ses affluents.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esqueredes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esqueredes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ,
Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAINE,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-36

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Amélioration et transmission des connaissances : Sensibilisation aux enjeux du SAGE – interventions pédagogiques en classe ou sur le terrain

Rapporteur : Mme Doutriaux

Depuis 2017, le SmageAa propose une offre d'animations pédagogiques à la Maison du Papier, à destination des groupes scolaires accueillis sur réservation. Ce dispositif vise à renforcer la sensibilisation aux enjeux de l'eau à travers une approche ludique et éducative, en lien avec les compétences portées par le syndicat.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a mis en place un appel à projets intitulé "Fenêtres sur l'eau", à destination des classes de l'enseignement primaire (cycles 2 et 3) et du collège (cycle 4).

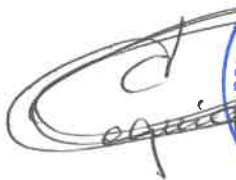
La CAPSO se porte candidate en tant que structure-relais pour les établissements scolaires qui seraient intéressés. Elle mobilise les acteurs de la pédagogie à l'environnement du territoire pour proposer aux établissements scolaires un parcours pédagogique adéquate.

Dans ce cadre, le SmageAa souhaite proposer des animations à destination des établissements intéressés, avec une mise en œuvre possible dès la rentrée scolaire 2025/2026. A titre exceptionnel, ces interventions pourraient se dérouler en classe dans les établissements scolaires ou périscolaires du territoire du SAGE de l'Audomarois, ou sur le terrain, selon les projets retenus. Les interventions se feront au tarif du catalogue.

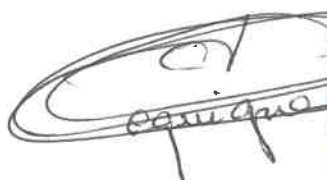
Les membres du comité syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- apporter son soutien au développement d'un parcours pédagogique dans le cadre de l'appel à projets "Fenêtres sur l'eau" de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
- engager les échanges avec les partenaires concernés (CAPSO ou autre structure-relais, établissements scolaires, Agence de l'Eau...) et élaborer une première proposition d'animations pour l'année scolaire 2025/2026.
- autoriser les agents du SmageAa à intervenir dans les établissements scolaires ou périscolaires du territoire ou sur le terrain, en lien avec les thématiques du SAGE de l'Audomarois.

Certifié exécutoire
A compter du 20 JUIN 2025
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 JUIN 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 10 juin 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX (Absente à la question D-2025-35), Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire
Messieurs Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL (à partir de la question D-2025-29), Frédéric SABLON, Gérard COLIN et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Jacques DELATTRE, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean-François DENEQUE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

Monsieur David CAPITAINE,

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 pour les questions D-2025-27 et D-2025-28

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à partir de la question D-2025-29

Le nombre de votants présents ou représentés était de 14 à la question D-2025-35